



Attestation d'information

~ Allergies et restauration scolaire ~

Madame, Monsieur,

Conformément à votre demande votre enfant est actuellement accueilli à la restauration scolaire.

Concernant les allergies inscrites dans le Projet d'Accueil Personnalisé de votre enfant (PAI) que vous nous avez transmis, nous souhaitons vous apporter des précisions.

1. Rappel sur les allergènes et les limites de la restauration collective

Nous vous rappelons qu'en dépit des mesures de vigilance renforcée, il n'est malheureusement pas possible de garantir l'absence totale de contamination croisée en raison des conditions propres à la cuisine.

Si les informations réglementaires concernant les allergènes sont publiées sur le site de l'école, il est rappelé que les menus peuvent être modifiés au regard notamment des variations d'approvisionnements et/ou d'incidents techniques. La lecture des menus et la vérification des allergènes constituent un élément essentiel de prévention mais elle ne garantit pas à elle seule l'absence de traces ou de possibles contaminations croisées.

2. Solution proposée par l'école

En cas d'allergies alimentaires inscrites dans le PAI de votre enfant nécessitant une éviction stricte ou présentant un risque grave (ex. prescription d'adrénaline) voire vital, nous proposons la solution suivante dans le respect de la réglementation : panier repas apporté par la famille, notamment lorsque le médecin préconise une éviction stricte. Votre enfant mange alors à la cantine le midi avec ses camarades. Une tarification spécifique est appliquée.

3. Refus des solutions proposées

Si, en accord avec votre médecin traitant, vous estimez que votre enfant peut manger les repas proposés par l'école après lecture préalable des menus par vos soins, et que vous refusez la solution recommandée (panier repas), nous vous remercions de bien vouloir signer la présente attestation, reconnaissant

- avoir été pleinement informés des risques de contamination croisée inhérents à la restauration collective ;
- avoir connaissance de la solution proposée par l'école ;
- faire ce choix en connaissance du risque.

Cette attestation ne modifie pas le PAI, qui demeure le document de référence, signé par les professionnels compétents.

Informations concernant l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Nom(s) et Prénoms (s) - Responsable(s) légal(aux) :

.....
.....

Médecin traitant (nom) :

.....

Date :

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :